

Série de cartes statiques

## Série des cartes statiques du bruit de l'industrie dans les grandes agglomérations wallonnes - Rapportage 2012

Cette série de cartes statiques intégrée dans le rapportage européen 2012 est une représentation des zones exposées aux bruits provenant des sites industriels dans les agglomérations(...).

- **Propriétaire** : Service public de Wallonie (SPW)

Cette carte n'est plus mise à jour. Il n'est donc plus possible de l'obtenir. Merci d'utiliser la nouvelle version.

---

[Résumé](#) [Accès](#) [Description](#) [Qualité](#) [Ressources associées](#)

### Résumé

Cette série de cartes statiques intégrée dans le rapportage européen 2012 est une représentation des zones exposées aux bruits provenant des sites industriels dans les agglomérations de Charleroi et Liège.

Ces cartes mono-exposition constituent la collection de cartes stratégiques de bruit émis par les industries IPPC dans les grandes agglomérations de 100.000 habitants et plus au sens de la directive européenne 2002/49/CE. En Région wallonne, les agglomérations de Charleroi et Liège ont été retenues.

La cartographie du bruit émis par les industries IPPC dans les grandes agglomérations wallonnes, établie à partir de données sources de 2011, constitue la première réalisation et, en l'état, la référence à ce niveau. Les cartes de bruit ont été rapportées à l'Agence européenne pour l'environnement et sont intégrées dans le rapportage 2012.

Les cartes localisent les secteurs exposés à des niveaux sonores issus exclusivement des industries IPPC se trouvant dans le territoire communal d'une grande agglomération selon les indices Lden (niveau de bruit global pendant 24h) et Lnight (niveau sonore moyen déterminé sur l'ensemble des périodes de nuit) pour l'année 2011.

Les données représentées sur les cartes acoustiques ont été obtenues par modélisation acoustique et calculs informatisés des niveaux de bruit dans l'environnement, en fonction de la connaissance des puissances acoustiques des sources de bruit concernées et en appliquant les lois de propagation des ondes sonores (les méthodes d'évaluation sont définies à l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 mai 2004).

Pour chaque zone cartographiée selon le découpage ad hoc (voir fiche de métadonnées relative à la trame des cartes de bruit des grandes agglomérations pour les sites industriels de 2011), deux cartes statiques - Lden et Lnight - sont donc produites. Il s'agit de cartes numériques PDF au format A3 établies à l'échelle d'environ 1/5.000ème.

La cartographie ne concerne que les territoires communaux de Charleroi et Liège. Les niveaux sonores sont exprimés en décibels pondérés A (dBA), qui est l'unité qui correspond au mieux à la sensibilité réelle de l'oreille humaine. Les données se basent sur la Directive européenne 2002/49/CE.

Les cartes sont téléchargeables au format .PDF en tant qu'hyperliens associés à la couche vectorielle de la maille du site industriel souhaité.

Les cartes mises à disposition sont produites dans le cadre d'un marché de services établi par la Direction générale opérationnelle Agriculture Ressources Naturelles et Environnement (SPW-DGO3). Elles ont été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 17 décembre 2015.

Les cartes doivent être actualisées tous les 5 ans.

## Mots-clés

## Aperçu



## Accès

### Consulter

Aucun document disponible

### Obtenir une copie de la carte statique

#### Distributeur

Service public de Wallonie (SPW)

[Contacter](#)

#### Fournisseur

Cellule SIG de la DGARNE (SPW - DGO3 - DEMNA - DCoD)

[Contacter](#)

#### Processeur

Direction de la Prévention des Pollutions (SPW - DGO3 - DEE - DPP)

[Contacter](#)

### Format de distribution

- Adobe PDF (.pdf), version inconnue

### Conditions d'accès et d'utilisation de la carte

Licence : A PRENDRE DANS LE CHAMP EN LIGNE -> METAWAL

ACCÈS : Les conditions générales d'accès s'appliquent (<https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGA.pdf>) mais sont restreintes ou étendues par les conditions particulières de type D1 (<https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CPA-TypeD1.pdf>)

UTILISATION : Les conditions générales d'utilisation s'appliquent (<https://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGU.pdf>)

# Description

## Territoire couvert

Région wallonne

## Système de référence spatiale

Belge 1972 / Belgian Lambert 72 (EPSG : 31370)

## Étendue temporelle

L'étendue temporelle indique la période à laquelle la donnée a été observée sur le terrain.

## Légende

**Retrouvez ci-dessous les documents qui décrivent la légende de la donnée.**

Non renseigné

## Identification de la fiche descriptive

Identifiant de la fiche descriptive

68f920c7-191b-483c-a042-1fb9784df9d3

Date de mise à jour de la fiche descriptive

14/10/2019

Fiche descriptive complète

Consultez la fiche descriptive complète dans [Metawal](#).

## Identification de la carte statique

Identifiant de la carte statique

<http://geodata.wallonie.be/id/68f920c7-191b-483c-a042-1fb9784df9d3>

Date de publication

11/06/2018

## Langue de la carte

Français

## Qualité

### Échelle de référence

1:7500

### Généalogie de la carte

Les données représentées sur les cartes acoustiques sont été obtenues par modélisation acoustique et calculs informatisés des niveaux de bruit dans l'environnement, en fonction de la connaissance des puissances acoustiques des sources de bruit concernées et en appliquant les lois de propagation des ondes sonores (les méthodes d'évaluation sont définies à l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 mai 2004).

Un certain nombre de mesures ponctuelles ont été réalisées, de manière à vérifier la fiabilité des données de base relatives aux sources de bruit et la validité des modèles de calcul.

La précision des cartes est adaptée à leur portée stratégique et elles ne constituent pas une description exacte de la situation en tout point du territoire cartographié. Les cartes sont en effet liées aux incertitudes concernant notamment les différents flux de trafic et les caractéristiques sonores des véhicules.

Les cartes mises à disposition sont produites dans le cadre du Marché de services établi par la DGO3. Elles ont été approuvées par le Gouvernement Wallon en date du 17 décembre 2015

Les informations généalogiques propres à la constitution des couches de données « Bruit de l'industrie dans les grandes agglomérations wallonnes - Rapportage 2012 » sont référencées dans la fiche de métadonnées de la série de couches de données (voir ressources associées).

## Ressources associées

### Sites web associés

Non renseigné

### Documents associés

Non renseigné

